

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 29 (1999)
Heft: 3

Rubrik: Info Seniors : quels sont mes droits?

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quels sont mes droits?

En matière de succession, d'obtention d'un subside, on ne sait pas toujours comment défendre au mieux ses intérêts. Un coup de fil à Info Seniors (tél. 021/641 70 70) peut mettre fin à vos soucis.

DROIT AU SUBSIDE – «Mon mari et moi-même recevons l'AVS ainsi qu'une petite rente d'une caisse de pension. Nous payons ensemble des primes d'assurance maladie pour un montant mensuel de Fr. 716.10, avec une franchise de Fr. 400.– chacun. Aurions-nous droit à un subside?

M^{me} L., Nyon

Réponse: En complément à la rubrique «Assurances» de «Général» N° 12 de décembre 1998, qui traite de la question des réductions de primes d'assurance maladie, sachez que l'adresse pour déposer une demande de subside est celle de votre agence communale d'assurances sociales. Quant à votre droit à en bénéficier, il dépend de votre revenu avec, le cas échéant, une prise en compte partielle de votre fortune. La ligne directe Info Seniors (tél. 021/ 641 70 70) dispose d'un programme de calcul conçu à cet effet et peut vous renseigner sur votre droit au subside ainsi que sur le montant de votre part à charge en matière de primes d'assurances obligatoires des soins.

Il convient de préciser qu'un subside n'est accordé qu'en matière d'assurance obligatoire des soins, appelée plus couramment assurance de base, et non pour les assurances complémentaires. Chaque caisse est tenue d'accorder des prestations similaires. Dès lors, nous vous suggérons d'examiner si vous disposez d'assurances facultatives inutiles ou peu utiles sur le long terme et s'il y aurait lieu de transférer votre assurance obligatoire auprès d'une insti-

tution plus avantageuse. La Fédération romande des consommatrices (FRC) dispose d'une liste comparative des primes d'assurance maladie: FRC, secrétariat romand, rue de Genève 7, 1003 Lausanne. Pour tout renseignement; FRC-Conseil, tél. 157 31 05 (Fr. 1.49 la minute).

DÉCLARATION – «Qui peut m'aider à remplir ma déclaration d'impôts?» *M^{me} L., Lausanne*

Réponse: Outre les fiduciaires qui proposent ce service ainsi que les Commissions d'impôts qui fournissent tous les renseignements nécessaires pour y parvenir, l'AVIVO organise, pour les personnes de condition modeste, des permanences dans de nombreuses localités du canton entre le 1^{er} février et le 31 mars 1999: AVIVO, pl. Chauderon 5, case postale 62, 1000 Lausanne 9, tél. 021/ 320 53 93. Le Service des impôts de la ville de Lausanne (pl. Chauderon 9, case postale 16, 1000 Lausanne 9, tél. 021/ 315 11 11) offre également cette prestation pour les personnes habitant la commune et propose même un service à domicile pour les personnes handicapées dans leur mobilité.

Il convient bien entendu d'avoir avec soi, outre la déclaration d'impôts à remplir, les justificatifs des revenus et de la fortune, les relevés des intérêts d'épargne, le bail à loyer, les documents liés à d'éventuelles dettes et à des frais médicaux particuliers et, si possible, la déclaration d'impôts établie en 1997.

HANDICAP – «Je suis à la recherche de lieux de vacances, en Suisse ou ailleurs, adaptés aux personnes âgées en chaise roulante.»

M^{me} C., Charmey

Réponse: A l'échelle nationale, il existe le guide «Hôtels accessibles en fauteuil roulant» édité par Brunner SA, Arsenalstrasse 24, 6010 Kriens, tél. 041/ 318 34 34. On y

trouve des indications très complètes sur l'accessibilité de l'hôtel ou du restaurant ainsi que le nombre de chambres adaptées et leur aménagement. Pour le canton de Vaud, Pro Infirmis Vaud a réalisé le «Guide d'accessibilité des lieux ouverts au public» (Pro Infirmis Vaud, rue Pichard 11, CP 3546, 1002 Lausanne, tél. 021/ 323 37 37).

Quant à la Société suisse des hôteliers, elle propose «Le printemps des moins jeunes», une liste des hôtels suisses pratiquant des prix forfaitaires avantageux pour les seniors, avec des services de transports locaux, des prises en charge des bagages et de restauration à la carte: Société suisse des hôteliers, Monbijoustrasse 130, case postale, 3001 Berne, tél. 031/ 370 41 11).

Pour des informations personnalisées en matière d'organisation d'un séjour en groupe dans un hôtel adapté, nous vous suggérons de contacter les représentations cantonales de Pro Senectute ou de Pro Infirmis.

Info Seniors

Tél. 021/641 70 70

De 8 h 30 à 12 heures

Neuchâtel, tél. 032/724 56 56; **La Chaux-de-Fonds**, tél. 032/911 50 00; **Fribourg**, tél. 026/347 12 40; **Bienne**, tél. 032/322 75 25; **Valais**, tél. 027/322 07 41; **Genève**, tél. 022/807 05 65; **Jura**, tél. 032/421 96 10; **Jura BE**, tél. 032/481 21 20.

Vous pouvez également écrire ou téléphoner directement à la rédaction:

«Général», case postale 2633, 1002 Lausanne. Tél. 021/321 14 21.

La rédaction continuera de transmettre vos questions à Pro Senectute et les réponses les plus intéressantes seront publiées.